

1.

Débitrice:

Fondation Lilli & Andres Bircher, rue de la Dent 7,
1342 Le Pont
2.

Durée du sursis concordataire:

6 mois
3.

Commissaire:

Jean-Claude Chaignat, à Froideville
4.

Remarques:

Par décision du 20 avril 2009, communiquée le même jour, le Président du tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois accorde à la Fondation Lilli & Andres Bircher un sursis concordataire et confirme l'effet suspensif à toutes poursuites actuelles ou futures contre la requérante.
Une nouvelle audience est fixée au jeudi 22 octobre 2009 à 9 h. 00, en salle du tribunal à Yverdon-les-Bains, rue des Moulins 8. Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience.

Tribunal d'arrondissement de la Broye
1401 Yverdon-les-Bains

(04987394)